

Le 17 janvier 2023

**Direction des affaires scolaires**

Contact : Patrice Morel  
Fonction : Directeur  
LD : 04.72.66.07.64  
s\_scolaire@ville-oullins.fr

**A l'attention des parents d'élèves  
des écoles Ampère, Curie, Macé, La Fontaine,  
Golf élémentaire, Glacière**

Objet : service minimum d'accueil

Madame, Monsieur,

Un mouvement de grève est prévu le jeudi 19 janvier 2023 au sein de l'école de votre enfant.

Le nombre d'enseignants grévistes étant supérieur à 25 % de l'effectif total de l'école et une partie du personnel municipal étant également gréviste, la Ville d'Oullins organise un service minimum d'accueil ce jour pour les parents ne disposant pas de mode de garde.

Les services de garderie du matin, garderie du soir et de la restauration sont maintenus.

Pour permettre le meilleur accueil possible de votre enfant et estimer les besoins humains et matériels correspondants, je vous remercie de bien vouloir inscrire votre enfant :

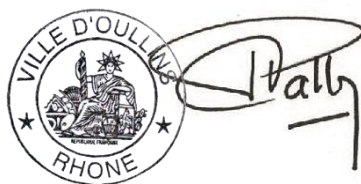
- Sur le portail familles au plus tard le mercredi 18 janvier 12h00.
- En contactant le point accueil familles (Tel :04 27 82 62 93) avant le mercredi 18 janvier 12h00.

**Seuls les enfants qui auront été inscrits selon les modalités indiquées ci-dessus seront acceptés au service minimum d'accueil.**

Je souhaite rappeler que la loi prévoit un système de garderie pendant le service minimum d'accueil mais n'impose ni activités pédagogiques ni activités éducatives. Ce service sera assuré en priorité par le personnel municipal qui accueille et encadre les enfants pendant certains temps périscolaires et accompagne les équipes enseignantes tout au long de l'année. D'autres personnels municipaux ou contractuels sont susceptibles d'être mobilisés en cas de besoin.

Le personnel municipal est susceptible de se joindre au mouvement de grève. Aussi, nous demandons aux familles qui le peuvent d'organiser la garde de leurs enfants par leurs propres moyens.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations respectueuses.



Pour le Maire  
Conseillère métropolitaine,  
**Clotilde POUZERGUE**, et par délégation  
L'adjointe déléguée  
**Patricia VALLON DAUVERGNE**